

## FORMULAIRE DE DEMANDE



Le formulaire doit être envoyé ou déposé à l'adresse suivante :  
Mairie de Saint-Drézéry, Place Cambacérès  
34160 Saint-Drézéry  
[mairie.saint.drezery@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint.drezery@wanadoo.fr)  
04 67 86 90 87

### Demandeur :

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Mail : ..... Téléphone : .....

### Projet :

Description du type de végétation à proximité de l'habitation

Pied d'arbre fleuri                       Façade maison                       Espace fleuri

Autres : .....

Rue, quartier concerné : .....

.....

### Description complète du projet :

Informations qui doivent apparaître :

- Type de fleurs / plantes.
- Matériaux, système de fixation (si nécessaire).
- Dimensions du projet à végétaliser (plans et/ou photos à l'appui : dimensions des bacs de plantation, implantation sur l'espace public...).

Toutes ces informations peuvent être présentées dans un document annexé.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

**Conditions :**

- Le demandeur s'engage à respecter la charte de végétalisation de l'espace public, qui fait partie intégrante de ce formulaire de demande.
- Le demandeur autorise l'utilisation de prise de vue de son et/ou ses projets de végétalisation afin de communiquer sur le site de la commune et de la métropole et sur la page Facebook de la commune.
- En cas de non-respect de la charte et des conditions d'octroi, la commune de Saint-Drézéry aura la faculté de se substituer au demandeur. Dans ce cas, le demandeur ne pourra prétendre à un quelconque dédommagement.
- Si vous souhaitez ultérieurement mettre fin à votre autorisation, il vous faudra envoyer un mail à [mairie.saint.drezery@wanadoo.fr](mailto:mairie.saint.drezery@wanadoo.fr), en expliquant l'objet de votre demande. Dans ce cas, le site végétalisé devra être remis en état par vos soins, en concertation avec la commune.

**Intervention de la commune :**

- La commune de Saint-Drézéry analysera la demande de végétalisation. Ensuite, la commune délibèrera et donnera ou non une autorisation de végétaliser.
- L'obtention de l'autorisation est gratuite, restera à votre charge l'entretien de l'espace à végétaliser.
- Une signalétique spécifique peut être remise (sur demande), afin que celle-ci puisse indiquer que l'espace est géré par un riverain de la commune. Cette signalétique permet également d'éviter que les services de la Métropole ne retirent par erreur votre installation.

*La commune de Saint-Drézéry n'est pas en mesure de donner une suite favorable à votre demande pour les raisons suivantes : .....*

.....

*La commune de Saint-Drézéry accepte le présent permis de végétaliser.*

*Nom , fonction, tampon de la mairie*

Le demandeur certifie avoir pris connaissance de la charte de végétalisation (cahier des charges)

Fait à Saint-Drézéry, le

Signature du demandeur  
(Précédée de la mention « lu et approuvé »)

